

REGLEMENT DES INDEMNITES

COMITE DE DIRECTION ET CONSEIL INTERCOMMUNAL

Vu l'article 17 ch. 4 des Statuts de l'association intercommunale en matière de sécurité publique
« Police Nord Vaudois »

Le Conseil intercommunal arrête :

Art. 1. Principe

¹ Les membres du Comité de direction de Police Nord Vaudois et du Bureau exécutif se voient attribuer des jetons de présence selon leur fonction pour la participation aux séances de ces entités, ainsi qu'en cas de participation aux séances du Conseil intercommunal Police Nord Vaudois.

² En cas de représentations, séances, commissions, en relation avec leur responsabilité au sein du Comité de direction dans un autre cadre, ils se verront attribuer une indemnité horaire.

³ Les membres du Conseil intercommunal avec une fonction particulière (Président-e – Membres des commissions – Secrétaire) sont rémunérés par une indemnité horaire. Les délégué-es sont indemnisé-es par leurs communes respectives.

Art. 2 Modalités de versement

Le montant total sera versé aux membres ou aux communes en décembre de l'année en cours.

Art. 3 Barème

1. Comité de direction	
1.1 Président-e	
Jeton de présence par séance	CHF 250.-
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus
1.2 Vice-Président-e	
Jeton de présence par séance	CHF 180.-
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus

1.3 Membres du Comité	
Jeton de présence par séance	CHF 150.-
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus
1.4 Secrétaire	
Jeton de présence par séance	CHF 180.-
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus
2. Bureau exécutif	
2.1 Président-e	
Jeton de présence par séance	CHF 250.-
2.2 Vice-Président-e – Secrétaire et 2^{ème} représentant-e au Bureau	
Jeton de présence par séance	CHF 180.-
3. Conseil intercommunal	
3.1 Président-e	
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus
3.2 Membres des commissions	
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus
3.3 Secrétaire	
Indemnité horaire	CHF 45.- tout inclus

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024

Approuvé par le Comité de direction de l'association de communes Police Nord Vaudois, le 10 septembre 2024.

Le Président

Le Secrétaire

Christian Weiler

Pascal Pittet

Adopté par le Conseil intercommunal de l'association de communes Police Nord Vaudois dans sa séance du 25 septembre 2024.

Le Président

La Secrétaire

Pascal Wüthrich

Marie-Louise Miéville